

Justice. La liquidation des papeteries de Malaucène (groupe Schweitzer Mauduit) a été prononcée hier au tribunal de commerce. Juge et mandataire sont diligentés pour examiner les comptes.

Un Noël sans cadeaux pour les papetiers

C'est un cas peu commun dans la juridiction française que devait étudier hier le tribunal de commerce. Le groupe Schweitzer Mauduit a décidé de mettre en cessation de paiement sa branche Malaucène Papeterie. La liquidation judiciaire a d'ailleurs été prononcée, mais un mandataire ainsi qu'un juge ont été diligentés pour fouiller dans les comptes des papeteries pour vérifier la réalité des chiffres et des comptes. Il faudra donc laisser ce temps à la justice pour opérer, mais les 17 salariés espèrent bien qu'une expertise sera ensuite demandée pour étudier les comptes du groupe cette fois, qui eux, sont bien loin d'être à sec.

« Il faut que nous arrivions à mettre le groupe en face des ses obligations » explique maître Anne-France Breuillot, qui défend les salariés dans ce dossier. Elle a étudié les précédents dans le cadre des liquidations de Molex et de Metaleurop, « mais pour eux la configuration était différente, les groupes n'avaient qu'une entreprise en France, ils ont décidé de lâcher leur Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) laissant à la collectivité, à l'Etat et aux AGS de payer les soldes de tout compte. Là, ce n'est pas pareil. Schweitzer Mauduit ont d'autres entreprises en France, à St Giron, à Quimperlé. Dans les négociations que nous

avons eues dans le cadre du PSE, le groupe s'est porté garant de ses obligations, c'est tout cela que nous mettons en avant devant le juge ».

Le vide juridique

Il y a donc un vide juridique dans cette histoire qui pourrait entraîner un cas de jurisprudence. « Si jamais on autorise le groupe à se comporter ainsi, c'est la porte ouverte à tous les abus. C'est pour cela que l'on demande une expertise puisque soit disant le groupe est en danger à cause des papeteries &. L'expertise pourrait démontrer le contraire et obliger le groupe à payer ce qu'il doit » dira Thierry Georges de la CGT qui explique que Xavier Bertrand, le ministre du travail, a écrit au groupe pour leur rappeler leurs engagements. La question reste politique : comment peut-on accepter qu'un groupe qui fait des profits puisse faire un pied de nez à l'Etat français, fermer une entreprise et mettre plus de 300 familles dans une misère certaine, sans aller au bout de ses engagements sociaux et moraux.

La Ville aussi demande des comptes

Mais les salariés et leur avocat n'étaient pas les seuls à demander des comptes au groupe SCM. Il y avait aussi l'avocat de la



Hier papetiers, avocats et amis sont venus soutenir les anciens salariés dans le tribunal de commerce.

Ville de Malaucène et sa première adjointe UMP Bénédicte Martin. « La Ville de Malaucène compte 2700 habitants. On peut comprendre qu'un groupe ait des difficultés, mais qu'il profite de la crise pour s'asseoir sur ses obligations, ce n'est pas possible. SWM veut planter 537 000 euros pour le plan de revitalisation et il manque 200 000 euro pour la dépollution. Et pour les 17 salariés protégés, il manque 1,2 millions au titre des soldes de tout compte » s'énerve l'élue qui ex-

plique également le manque à gagner pour la ville de Malaucène, en terme de perte de la taxe foncière. Elle souhaite avoir des certitudes quant aux obligations de dépollution d'un site classé patrimoine historique. Il n'y a plus que le juge pour étudier cette affaire. Et pendant ce temps les 17 salariés ne comptent pas se faire oublier. Et pour cause si leur sort est suspendu, ils ont reçu, le 5 décembre dernier, un bulletin de paie adossé d'une lettre de la di-

rection des ressources humaine : « sur ce bulletin il y a une somme, mais cette somme n'est jamais arrivée sur nos comptes, la DRH stipule bien qu'elle manque d'actif pour nous payer ».

Sur cet aspect, les salariés ont engagé une procédure auprès du tribunal des Prud'hommes qui statuera le 27 décembre prochain. Sur les 17 personnes concernées, 10 d'entre elles, pourront faire valoir leurs droits à Pôle emploi dans les jours à venir, mais il reste 7 salariés, qui eux ne toucheront plus rien jusqu'au 1er mars. La direction leur doit les soldes de tout compte.

S'il s'avérait que la branche papeterie Malaucène se retrouve réellement en situation de cessation de paiement, les conséquences de cette décision seraient catastrophiques, d'une part d'un point de vue sociale : le PSE ne serait plus financé, laissant les 17 salariés sans rien. Et d'un point de vue environnemental : les crédits concernant la dépollution sont à ce jour manquants.

Noël ne sera pas lumineux pour tout le monde.